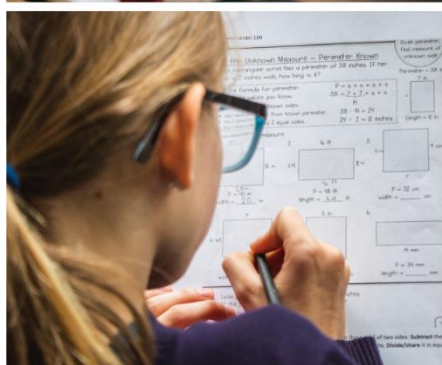
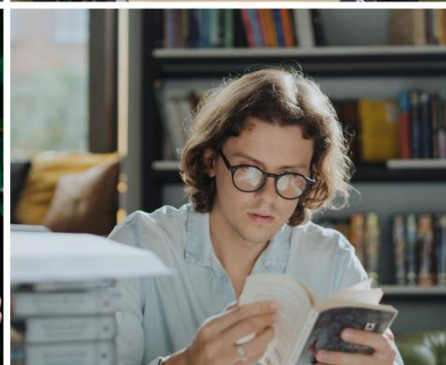


GUIDE
JURIDIQUE
POUR PUBLIER
SON MEMOIRE
EN LIGNE

2025



Certains mémoires de master 2 soutenus et validés par un jury peuvent être déposés dans la collection des BU Lyon 2 sur DUMAS (*Dépôt Universitaire des Mémoires Après Soutenance*) si un partenariat avec la composante a été mis en place (voir le tableau disponible sur [cette page](#) pour savoir si vous êtes éligible).

DUMAS est un portail d'archives ouvertes de travaux académiques de niveaux bac+4 et bac+5, validés par un jury, dans toutes les disciplines. Les mémoires qui y sont déposés sont **accessibles en texte intégral sur internet de manière libre et gratuite** par tous les internautes. DUMAS est un portail hébergé par HAL¹, l'archivage est donc fiable, pérenne et reconnu par les établissements français de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le dépôt en ligne sur cette plateforme assure de la **visibilité** et de la **crédibilité à votre travail**.

Dans le cadre d'un dépôt en archive ouverte, dont le contenu est librement accessible en texte intégral sur internet, un certain nombre de **contraintes liées aux droits d'auteur**, ainsi qu'aux droits relatifs aux **données personnelles** plus strictes que pour une diffusion imprimée s'appliquent et **nécessitent de votre part une vigilance particulière en amont de votre demande de dépôt**. Il est d'ailleurs préférable « *une fois le contenu définitivement arrêté, relu et corrigé, de procéder à la création de deux fichiers séparés, l'un destiné à l'impression et l'autre à la diffusion électronique* »².

Ce guide a pour objectif de **vous accompagner dans le dépôt en ligne** de votre mémoire. Il tentera de répondre au mieux aux différentes questions que vous serez amené à vous poser lors de la préparation et de la soumission du document.

Pour toute question qui n'aurait pas trouvé sa réponse, n'hésitez pas à consulter nos différents [outils et ressources d'autoformation](#), la [FAQ](#) ou bien à nous contacter directement par mail : memelec@univ-lyon2.fr.

¹ [HAL](#) : *HyperArticle En Ligne*, portail d'archives ouvertes pluridisciplinaire français maintenu par le Centre pour la Communication Scientifique Directe (CCSD).

² DANIEL Johanna, « Adapter un mémoire universitaire et ses annexes à une lecture sur écran », Hypothèses.org, 2020. URL : <https://ig.hypotheses.org/2095>

SOMMAIRE

COMPRENDRE LES DROITS D'AUTEUR _____	4
Les principes du droit d'auteur _____	4
Guide pratique droits d'auteurs _____	5
PROTÉGER SON TRAVAIL _____	6
Le statut juridique du mémoire _____	6
Protéger son travail avec une licence de libre diffusion _____	7
Guide pratique licences Creative Commons _____	8
ÉVITER LE PLAGIAT _____	9
Le plagiat, c'est quoi? _____	9
Guide pratique plagiat _____	10
PROTÉGER LES DONNÉES PERSONNELLES _____	11
Les principes de protection des données personnelles _____	11
Comment et combien de temps conserver les données et les autorisations? _____	13
Règles générales pour les données personnelles _____	15
Guide pratique données personnelles _____	16
RÉUTILISER UNE ŒUVRE VISUELLE _____	17
Les règles standards de réutilisation d'œuvres visuelles _____	17
Comment savoir s'il est possible de réutiliser une œuvre? _____	19
Guide pratique œuvres visuelles _____	20
RÉUTILISER UN PROPOS ORAL OU ÉCRIT _____	21
Réutiliser une conversation en ligne, un tweet, un post... _____	21
Réutiliser les propos d'un entretien ou d'une interview _____	21
Réutiliser les données d'une enquête _____	21
RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN _____	23
GUIDE PRATIQUE SYNTHÉTIQUE _____	25
ANNEXES _____	27

Les principes du droit d'auteur

La propriété intellectuelle regroupe un ensemble de droits qui permettent de **protéger, indemniser et conserver les droits attachés à une création intellectuelle**.

Elle couvre deux aspects :

- La propriété industrielle, qui protège les créations techniques, ornementales et les signes distinctifs (brevets, marques, noms de domaines, dessins et modèles industriels...);
- La propriété intellectuelle et artistique ou **droit d'auteur**³, qui protège les œuvres de l'esprit.

Depuis 1992, ces droits sont réunis au sein du *Code de la propriété intellectuelle* (voir sur [Legifrance](#) ou [Dalloz](#)⁴).

Une « œuvre de l'esprit » est considérée comme telle s'il s'agit d'une **création humaine, originale, empreinte de la personnalité de l'auteur** et qu'elle est **formalisée** (mais pas nécessairement matérialisée). Par défaut, toute création artistique doit être considérée comme une œuvre.

Toutes les œuvres sont protégées du simple fait de leur création, même si elles sont inachevées. Pour chaque œuvre créée, un auteur jouit de **droits moraux** et de **droits patrimoniaux**.

³ Loi 57-298 du 11 mars 1957 et Loi 2006-961 du 1^{er} août 2006 sur les droits voisins, dite « Loi DADVSI ».

⁴ Contenu accessible uniquement aux membres de la communauté Lyon 2.

DROITS MORaux

Ce qui n'appartient qu'à l'auteur

INALIÉNABLES



Ils sont attachés à la personne, ne peuvent pas être vendus ou cédés

IMPREScriptIBLES



Ils ne se perdent pas, ne périment pas

PERPETUELS



Ils sont transmis aux héritiers à la mort de l'auteur



DROIT AU NOM

La mention du nom de l'auteur est obligatoire



DROIT AU RESPECT DE L'OEUVRE

L'auteur peut s'opposer à toute modification ou réutilisation de son oeuvre s'il estime qu'elle la dénature



DROIT DE DIVULGATION

Seul l'auteur décide de faire connaître son oeuvre ou non



DROIT DE RETRAIT & DE REPENTIR

L'auteur peut renoncer à tout moment à la divulgation de son oeuvre et la modifier même s'il l'a cédée ou commercialisée

DROITS PATRIMONIAUX

Ce qu'il n'est pas autorisé de faire sans l'autorisation de l'auteur

EXCLUSIFS



Seul l'auteur peut définir les conditions d'exploitation de son oeuvre

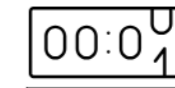
CESSIBLES & TRANSMISSIBLES



Du vivant de l'auteur, ces droits peuvent être vendus, donnés, etc.

A sa mort, ils sont transmis à un successeur

PRESCRIPTIBLES



Ils sont limités dans le temps (70 ans après la mort de l'auteur pour les oeuvres individuelles)



DROIT DE REPRODUCTION

Fixer l'oeuvre par tous procédés qui permettent de la communiquer de manière indirecte



DROIT DE REPRÉSENTATION

Diffuser l'oeuvre à un public



DROIT DE DÉRIVATION

Modifier l'oeuvre

Le statut juridique du mémoire

Le mémoire de master a un **double statut** :

- ▶ Œuvre de l'esprit

À ce titre, **vous êtes titulaire de droits d'auteur**, c'est-à-dire de droits moraux et patrimoniaux sur votre mémoire.

- ▶ Archive publique

A ce titre, **l'université peut communiquer votre mémoire à quiconque en fait la demande et ce sans délai**, à condition que vous donniez votre consentement et qu'il respecte certaines conditions de communicabilité⁵. En l'absence de consentement de l'auteur, l'université ne peut communiquer un mémoire qu'après un délai de 50 ans. Cinquante ans en théorie, mais en pratique au-delà de 5 ans le mémoire est soit supprimé, soit transmis aux archives départementales.

⁵ Le droit de divulgation et de communication d'une archive publique est soumis à des conditions de communicabilité : si le mémoire contient des données protégées pour lesquelles l'auteur n'a pas pris de disposition (anonymisation, autorisation...), alors sa communicabilité est soumise à un délai (les délais varient en fonction du type de données, voir le code du patrimoine, articles L231-1 et L231-2, et le code des relations entre le public et l'administration, article L311-5). Voir **p. 12** pour plus de détails à ce sujet.

Protéger son travail avec une licence de libre diffusion

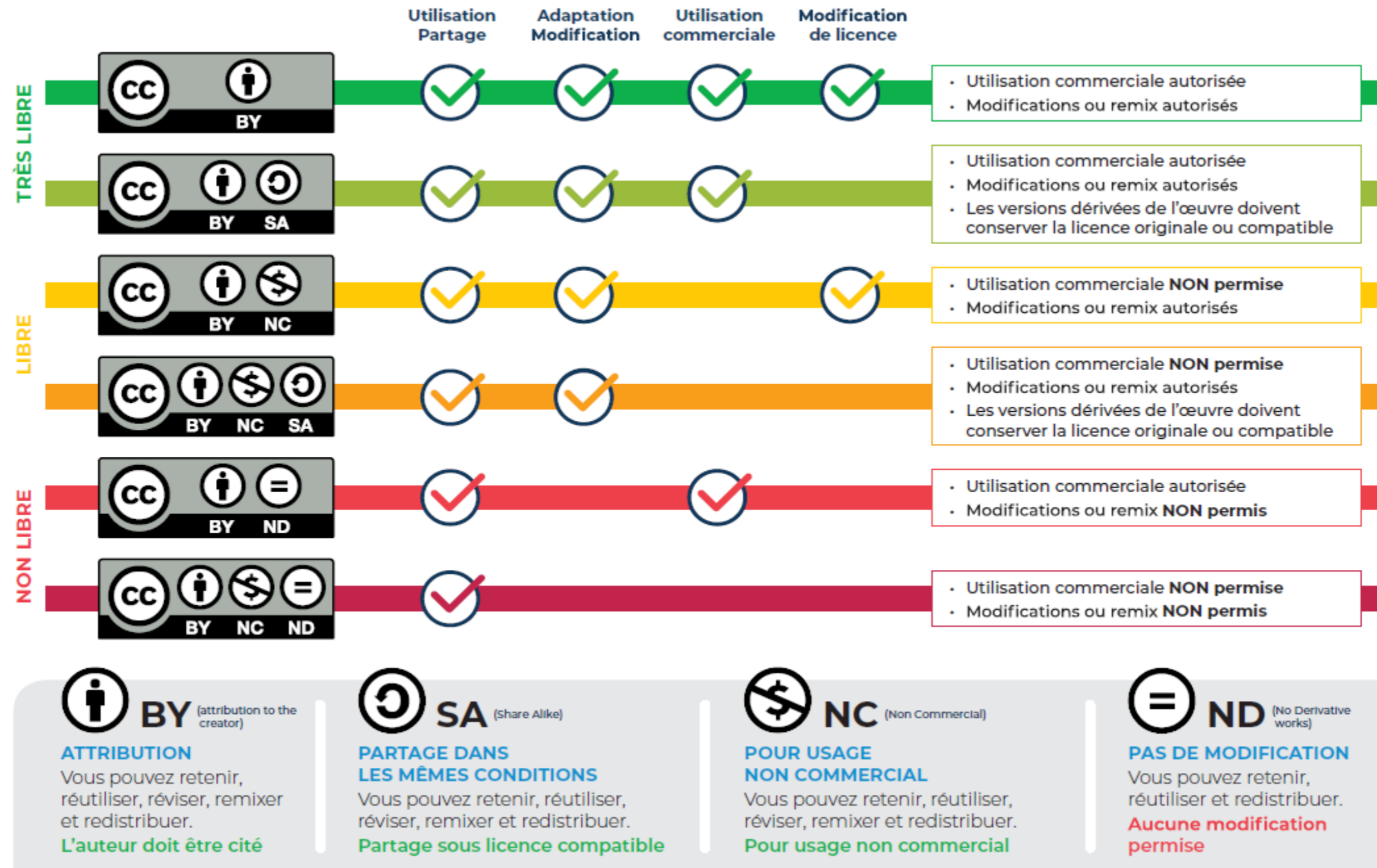
Quel que soit son support de diffusion, papier ou numérique, **vosre mémoire est protégé par le droit d'auteur**. Mais il est judicieux de **compléter cette protection** par une **licence de libre diffusion**. Il s'agit d'un outil juridique complémentaire au droit d'auteur qui permet de **définir et faire connaître au public les conditions de réutilisation d'une œuvre**.

Les **licences Creative Commons** sont les plus couramment utilisées, car elles sont particulièrement propices à la diffusion sur internet. Il existe **six différentes licences**, plus ou moins permissives.

Consultez le guide pratique ou bien visionnez ce [tutoriel](#) pour connaître leurs termes.

Si vous ne savez pas quelle licence choisir, **Creative Commons propose un [formulaire d'aide à la décision](#)**. En plus de vous proposer la formule la plus adaptée, cet outil génère la mention textuelle de la licence que vous pouvez ensuite directement insérer à votre document, idéalement sur chaque page.

Lorsque vous remplissez le formulaire de demande de dépôt de votre mémoire en ligne, n'oubliez pas d'indiquer la licence que vous avez associé à votre mémoire.



Source 1 - Fabrique REL, CC-BY

ÉVITER LE PLAGIAT

Le plagiat, c'est quoi ?

La réutilisation d'œuvres et de connaissances est une attente universitaire. Vous avez effectivement le droit de réutiliser des textes, images, vidéos d'autres personnes, **à condition de respecter certaines règles (cf. p.18)**. Il doit être possible de distinguer clairement ce qui relève de votre création de celle d'autres auteurs.

En France, le droit d'auteur ne reconnaît pas la notion de plagiat, mais celle de **contrefaçon**. Elle désigne « **toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelques moyens que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur⁶** ».

A ce titre, le **règlement intérieur de l'université** condamne cette pratique : « *Les travaux universitaires, qu'ils émanent des étudiantes et étudiants ou des enseignantes et enseignants, et enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs doivent revêtir un caractère personnel. **Tout plagiat pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires indépendantes de la mise en œuvre de poursuites pénales.** [...] En outre, l'exigence d'un travail personnel interdit de copier-coller des textes même si ceux-ci sont dépourvus d'originalité ou de recourir à un outil d'intelligence artificielle lors de la production de travaux sans en faire mention explicitement.⁷* ».

Consultez le guide pratique pour éviter les pièges du plagiat

⁶ Code de la propriété intellectuelle, article L335-3.

⁷ [S.n.]. *Règlement intérieur de l'université Lumière Lyon 2* : « Chapitre 3.4. Respect des règles de propriété intellectuelle et lutte contre le plagiat ». Université Lumière Lyon 2, 2018. URL : https://www.univ-lyon2.fr/medias/fichier/reglementinterieur202112_1638545429423.pdf.



COPIER-COLLER

Citez l'extrait entre guillemets. S'il est long, ajoutez un retrait. Indiquez l'auteur et la source.



PARAPHRASER

Indiquez l'auteur et la source. Limitez au maximum cette pratique.



UTILISER UNE CITATION EN ABÎME

Citez la source consultée en référence et en bibliographie. Mentionnez la source originale dans la même référence que la source consultée, mais ne pas la faire figurer en bibliographie.

Opillard, Sardier, 2023, d'après Dipesh Chakrabarty, dans *Après le changement climatique, penser l'histoire*, Gallimard, 2023



S'AUTO-PLAGIER

Si vous utilisez une oeuvre ou un extrait d'oeuvre personnelle, citez la référence complète comme s'il s'agissait de l'oeuvre de quelqu'un d'autre, y compris s'il s'agit d'un travail déjà présenté ou publié.



TRADUIRE

Utilisez la traduction publiée s'il elle existe. Sinon, ajoutez votre traduction, mentionnez que vous en êtes l'auteur, fournissez l'extrait original et indiquez l'auteur et la source.



TRAVAILLER EN ÉQUIPE

Assurez-vous que tous les membres du groupe aient respecté le droit d'auteur. Chaque auteur est responsable de l'ensemble du travail rendu.



UTILISER UNE ILLUSTRATION

Vérifiez les conditions d'utilisation de l'illustration. Le cas échéant, demandez les autorisations nécessaires. Légendez l'illustration en indiquant l'auteur, la source et si possible le titre et la date.



UTILISER UNE IA

Limitez au maximum cette pratique. Demandez les sources et vérifiez les informations fournies. Enrichissez le contenu généré avec vos propres idées. Mentionnez l'utilisation de l'IA.

PROTÉGER LES DONNÉES PERSONNELLES

Les principes de protection des données personnelles

La **protection des données personnelles est réglementée en Europe** depuis 2016 grâce au [Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles \(RGPD\)](#), qui précise les conditions de recueil, de conservation et de publication d'informations concernant les personnes.

Une donnée personnelle y est définie comme « **toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable**⁸ ».

On distingue trois types de données personnelles :

- ▶ Les **données directement identifiantes**, qui permettent d'identifier une personne de manière univoque : le nom, le prénom, la voix, l'image, le mail nominatif...
- ▶ Les **données indirectement identifiantes**, qui permettent d'identifier une personne par recherche d'informations : le pseudonyme, le numéro étudiant, l'adresse IP, le numéro de sécurité sociale (NIR), un matricule...
- ▶ Les **données sensibles**, dont l'exposition peut porter préjudice à la personne : l'origine raciale ou ethnique prétendue, les opinions politiques, religieuses ou philosophiques, l'appartenance syndicale, les données génétiques et biométriques, les données de santé, les informations pénales, les données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle.

Certaines données comme les loisirs, la date de naissance, l'employeur, l'activité cérébrale, etc. ne sont pas considérées comme des données personnelles, mais elles le deviennent dès lors qu'elles sont associées à une personne physique.

⁸ [S.n.]. « Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) », *Journal Officiel de l'Union Européenne*, L-119/1, 2016. URL : <http://data.europa.eu/eli/reg/2016/679/oj/fra>

Le RGPD ne s'applique pas aux personnes morales. Pourtant certaines données d'entreprises ou d'organismes privés sont considérées sensibles si leur divulgation, altération, destruction ou utilisation peut porter préjudice à l'organisation. Pour réutiliser des données d'entreprises, **assurez-vous d'avoir l'autorisation d'exploiter et de diffuser les informations** qui vous intéressent (**cf. annexe 4**).

La protection des données personnelles s'éteint avec la personne. Il est malgré tout prudent de veiller à ce que le traitement des données ne porte pas préjudice au défunt. Celui-ci peut également avoir émis des directives particulières à ce sujet, dans ce cas, le RGPD s'applique.

Tout traitement de données personnelles doit respecter les principes fondamentaux suivants :

- La **proportionnalité**, qui implique de **collecter uniquement les données nécessaires** et surtout de **définir explicitement une finalité pour chaque donnée** ou jeu de données.
- La **transparence**, qui implique **l'obligation d'informer la personne** de manière précise sur les catégories de données collectées, le ou les traitements qu'elles vont subir, dans quels buts et pendant combien de temps elles seront exploitées.
- Le **respect des droits des personnes**, implique que la personne doit pouvoir facilement exercer ses droits d'accès, de modification et de suppression des données. Dans certains cas, son consentement sera également obligatoire.
- La **sécurité des données**, implique que la conservation des données et des consentements doit être définies dans le temps et que leur sécurité et leur intégrité doivent être assurées.

Comment et combien de temps conserver les données et les autorisations ?

Les données personnelles brutes ne peuvent pas être conservées de manière indéfinie. **Il est impératif d'indiquer une durée.** Cela signifie qu'après élimination la personne ne pourra plus exercer ses droits de modification ou de suppression, elle doit donc être avertie de la durée dont elle dispose.

Les formulaires de consentement doivent être conservés autant de temps que les données sont exposées. Autrement dit, tant que les données brutes ou pseudonymisées sont utilisées (par exemple visibles dans un mémoire publié en ligne), il est nécessaire de conserver ces formulaires. En revanche, si les données ont été strictement anonymisées, les formulaires peuvent être détruits.

La protection des données comprend la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des données à chaque étape du traitement. **Pour assurer un traitement en conformité, il convient d'utiliser des outils soumis aux mêmes règles,** c'est-à-dire des outils souverains ou de confiance français ou européens ou bien des logiciels installés en local sur vos outils de travail personnels.

COLLECTE

LimeSurvey

outil allemand, cloud en Allemagne (accès réservé aux personnels de l'Université Lumière Lyon 2)

e-Survey

outil européen, cloud en Europe

Eval & go

outil français, cloud en France

Drag'n survey

outil français, cloud en Europe

Framaform

outil français, cloud en Europe

Audacity

logiciel libre et gratuit, installation en local d'enregistrement audio

Outils matériels ou hors ligne

(papier, traitement de texte...)

ANALYSE

Sonal

logiciel français et gratuit, installation en local de transcription automatique & annotation

Express Scribe

logiciel gratuit, installation en local de transcription automatique

TRANSFERT

FileSender

outil institutionnel français

Smash

outil français, cloud en France

France Transfert

outil institutionnel français, le destinataire doit disposer d'un mail nominatif de la fonction publique

Outils matériels ou hors ligne

(papier, clé USB, disque externe)

STOCKAGE

Drime

Outil français, cloud en France, utilisation gratuite jusqu'à 20GO

Cozy cloud

outil français, cloud en France, utilisation gratuite jusqu'à 5 GO

Pcloud

outil suisse, cloud en Suisse, utilisation gratuite jusqu'à 10GO

Outils matériels ou hors ligne

(papier, clé USB, disque externe)

Règles générales pour les données personnelles

Pour être conforme au RGPD il est primordial de **mener avant toute opération, une réflexion sur la gestion des données⁹ et d'envisager les traitements que vous comptez appliquer** à chaque étape de leur cycle de vie (collecte, analyse, partage, stockage, archivage). Ceci dans l'objectif de pouvoir d'emblée informer correctement les personnes et surtout recueillir un consentement valide.

Pour être valide, le consentement doit remplir 4 critères :

- **être éclairé** : la personne doit avoir reçu toutes les informations qui lui permettent de consentir au traitement de ses données en connaissance de cause. Elle doit également connaître ses droits en matière d'accès, de modification et de suppression.
- **être libre** : la personne doit accepter le traitement de ses données sans avoir subi aucune forme de contrainte ou d'influence.
- **être spécifique** : la personne doit valider les catégories de données concernées, les traitements envisagés et les finalités précises de chaque traitement.
- **être univoque** : la personne doit exprimer son accord par un acte positif, de manière claire et sans qu'aucune ambiguïté ne perdure.

Le consentement doit être **formalisé par écrit, signé et daté** par l'ensemble des parties (**cf. annexe 5**).

Consultez le guide pratique pour savoir dans quels cas le consentement est nécessaire

Si le recueil du consentement ou l'information des personnes nécessite de **déployer des mesures disproportionnées**, par exemple contacter des centaines ou des milliers de personnes, **sollicitez l'aide du délégué à la protection des données personnelles** de l'université : dpo@univ-lyon2.fr. Il peut, sous certaines conditions et après évaluation, valider une dérogation.

⁹ L'idéal est de la formaliser sous la forme d'une fiche registre RGPD. Pour les doctorants et chercheurs, la formalisation sous forme d'un Plan de Gestion des Données (PGD) est obligatoire.

Il est sous-entendu que vous ne disposez pas des données brutes, seulement des données pseudonymisées ou anonymisées

	COLLECTE	ANALYSE	DIFFUSION
DONNÉES BRUTES	<p>Information & consentement obligatoires</p> <p>Dérogation possible si</p> <ul style="list-style-type: none"> le recueil du consentement ou l'information des personnes nécessite de déployer des mesures disproportionnées la personne déjà rendu ses données publiques 	<p>Information & consentement obligatoires</p> <p>Dérogation possible si</p> <ul style="list-style-type: none"> le recueil du consentement ou l'information des personnes nécessite de déployer des mesures disproportionnées la personne déjà rendu ses données publiques 	<p>Information & consentement obligatoires</p> <p>Dérogation possible si</p> <ul style="list-style-type: none"> le recueil du consentement ou l'information des personnes nécessite de déployer des mesures disproportionnées la personne déjà rendu ses données publiques
DONNÉES PSEUDONYMISÉES	<p>Information obligatoire</p> <p>Consentement conseillé</p> <p>Dérogation possible si le recueil du consentement ou l'information des personnes nécessite de déployer des mesures disproportionnées</p> <p>Ne s'applique pas aux données sensibles</p>	<p>Information obligatoire</p> <p>Consentement conseillé</p> <p>Dérogation possible si le recueil du consentement ou l'information des personnes nécessite de déployer des mesures disproportionnées</p> <p>Ne s'applique pas aux données sensibles</p>	<p>Information obligatoire</p> <p>Consentement conseillé</p> <p>Dérogation possible si le recueil du consentement ou l'information des personnes nécessite de déployer des mesures disproportionnées</p> <p>Ne s'applique pas aux données sensibles</p>
DONNÉES ANONYMISÉES	<p>Information & consentement conseillés</p>	<p>Information & consentement conseillés</p>	<p>Information & consentement conseillés</p>

Les règles standard de réutilisation d'œuvres visuelles

Par défaut **toute illustration doit être considérée comme une œuvre visuelle**, que ce soit une photographie, un dessin, un schéma, un graphique, une infographie, une carte, un croquis... **Toute illustration est donc considérée comme étant protégée par le droit d'auteur.**

Si vous souhaitez réutiliser une œuvre visuelle, qu'elle provienne d'une source imprimée ou d'internet, qu'elle soit protégée ou libre, **il est dans tous les cas, impératif de la créditer**, c'est-à-dire de mentionner au minimum l'auteur et la source et si possible le titre, la date et les mentions légales de protection.

Pour pouvoir **illustrer un document destiné à être publié en ligne** avec une œuvre visuelle protégée par le droit d'auteur, **l'autorisation de l'auteur de l'œuvre est nécessaire (cf. annexe 1)**. **Si l'œuvre est associée à une licence de libre diffusion, celle-ci fait office d'autorisation**. Il convient de vérifier que la réutilisation envisagée entre dans les termes de la licence.

Si l'œuvre visuelle fait figurer une ou plusieurs **personnes reconnaissables**, il est impératif d'obtenir également l'**accord écrit de la ou des personnes photographiées** ou des tuteurs (**cf. annexe 2**), sauf :

- si l'œuvre est issue d'une banque d'images libres et gratuites (il est considéré que l'auteur a déjà pris ses dispositions) ;
- si l'œuvre représente un événement public¹⁰ et que la dignité de la personne n'est pas atteinte ;
- si l'œuvre représente une personnalité publique dans le cadre de ses fonctions.

Si l'œuvre visuelle fait figurer une œuvre de l'esprit (quelle que soit sa nature), mais que celle-ci n'est pas le sujet principal, il n'est pas nécessaire d'obtenir l'autorisation de l'auteur de l'œuvre représentée¹¹. En revanche, si l'œuvre représentée est le sujet principal, l'autorisation de son auteur est obligatoire.

La capture d'écran d'un extrait de film n'est pas autorisée sans l'autorisation du titulaire des droits du film.

La capture d'écran d'un logiciel, d'une application ou d'un site est autorisée à condition de respecter la confidentialité des données personnelles (voir p. 14). L'autorisation du webmestre est nécessaire uniquement si le sujet de la capture est la structure et non le contenu. Si le contenu est protégé, l'autorisation de l'auteur est nécessaire.

¹⁰ Par événement public on entend un événement organisé qui rassemble un public plus ou moins nombreux dans un lieu public ou privé, par exemple une manifestation, une compétition sportive, un festival en plein air...

¹¹Décision de la Cour de Cassation, Chambre civile 1, du 15 mars 2005, 03-14.820, URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000007050437>

Comment savoir s'il est possible de réutiliser une œuvre ?

Repérez les mentions légales souvent introduites par les termes suivants : *licences, droits, copyright, crédits, conditions de réutilisation, info, détails...* Elles permettent de distinguer les œuvres protégées des œuvres dites libres.

MENTIONS DE LICENCE LIBRE

- Domaine public, *Public domain*
- Licences *Creative Commons* (CC-BY-SA, CC-BY-NC, CC-BY-ND...)

MENTIONS DE PROTECTION

- Tous droits réservés, *All rights reserved*
- *Copyright*, ©, TM, ®
- Usage réservé, *Restricted use only*

En l'absence de mention, considérez l'œuvre comme une œuvre protégée.

Retrouvez sur [cette page](#) une **liste détaillée de bases iconographiques** sur lesquelles vous pourrez trouver des illustrations **librement réutilisables dans un document destiné à être publié en ligne**.

Pour savoir si vous pouvez réutiliser une œuvre, utilisez le guide pratique ou bien [l'arbre de décision complet](#).

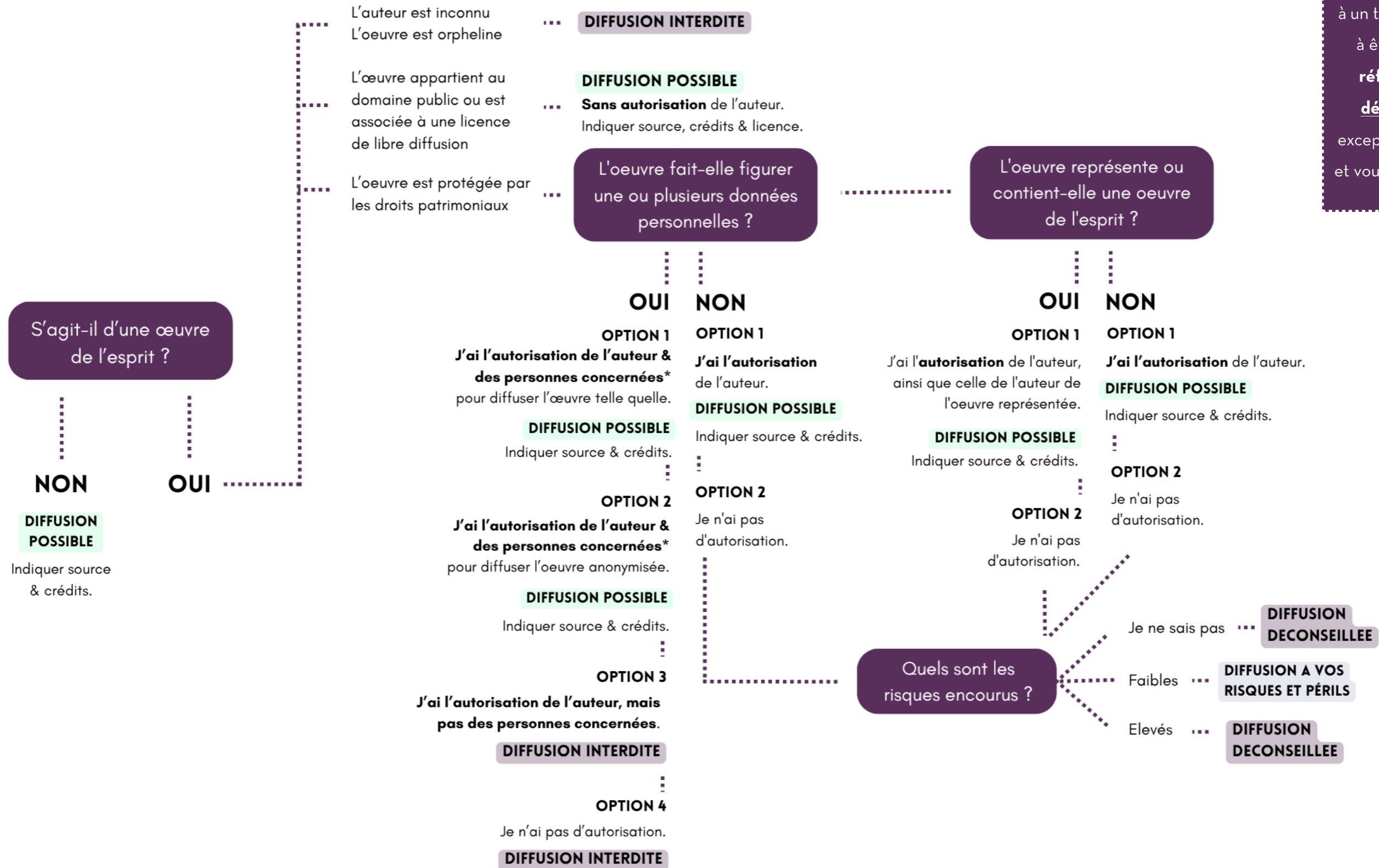
Enfin, si votre travail contient des **œuvres visuelles protégées pour lesquelles vous n'avez pas d'autorisation**, vous pouvez **utiliser les alternatives** suivantes :

- ▶ Remplacer l'œuvre par une version qui appartient au domaine public ou qui est publiée sous licence de libre diffusion.
- ▶ Décrire sommairement l'œuvre et citer une source internet licite sur laquelle l'œuvre est librement consultable.

Consultez le guide pratique pour savoir quoi faire en fonction de chaque œuvre

Guide pratique œuvres visuelles

Support réalisé à partir de l'infographie "Images et droits : 2 réflexes", Formation ANF, 2023-2024, Cédric Vigneault, CC-BY-SA



Si vous intégrez l'œuvre visuelle à un travail qui n'a pas vocation à être diffusé sur internet, **référez-vous à l'arbre de décision en ligne** car des exceptions peuvent s'appliquer et vous exempter d'autorisation.

*Accord écrit & signé précisant les données concernées, les conditions & la durée de diffusion. L'autorisation doit être conservée durant toute la durée d'exploitation des données.

RÉUTILISER UN PROPOS ORAL OU ÉCRIT

Réutiliser une conversation en ligne, un tweet, un post...

Si vous souhaitez réutiliser la transcription ou la capture d'écran d'une conversation en ligne, d'un commentaire, d'un tweet ou d'un post publié sur un site ou réseau social qui n'est pas de vous, il faudra **obtenir le consentement de la ou des personnes qui en sont à l'origine**.

Veillez également à **respecter la confidentialité des données personnelles** éventuellement présentes, y compris les photos de profil, pseudos et avatars (**cf. p. 12**).

Réutiliser les propos d'un entretien ou d'une interview

Si vous souhaitez réutiliser les propos d'un échange oral ou écrit avec une ou plusieurs personnes, il faudra **obtenir l'autorisation de la ou des personnes interviewées** de diffuser votre échange en entier ou en partie en libre accès sur internet (**cf. annexe 3**).

Veillez également à **respecter la confidentialité des données personnelles** éventuellement présentes (**cf. p. 12**).

Réutiliser les données d'une enquête

Si vous souhaitez réutiliser les données d'une enquête, il faudra **obtenir l'autorisation de la ou des personnes interviewées** de diffuser leurs réponses en libre accès sur internet. Attention, **s'il vous est impossible d'obtenir leur consentement, il sera impératif de pseudonymiser, voire d'anonymiser les profils des participants** (**cf. p. 12**).

Vous avez désormais toutes les clés pour soumettre un document qui respecte à la fois le droit d'auteur et la confidentialité des données personnelles.

Avant de saisir votre demande de dépôt, **demandez une relecture de votre travail à votre enseignant référent**. Celui-ci doit signer l'autorisation de diffusion de votre mémoire. Par cette signature, il **engage sa responsabilité pédagogique et confirme la communicabilité de votre mémoire**.

Si le document que vous transmettez au service de dépôt des mémoires n'est pas conforme ou communicable, des corrections seront demandées, mieux vaut donc effectuer avec rigueur ce travail en amont.



SI VOUS ÊTES PRÊT, RENDEZ-VOUS SUR [CETTE PAGE](#) POUR REMPLIR LE FORMULAIRE EN LIGNE.

RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

Méthodologie du mémoire

CONSTANT Anne-Sophie, LÉVY Aldo. *Réussir mémoire, thèse et HDR*, Gualino, 2017

FRAGNIÈRE Jean-Pierre. *Comment réussir un mémoire : choisir son sujet, gérer son temps, savoir rédiger*, Dunod, 2016

JOANNIDÈS DE LAUTOUR Vassili. *Méthodologie du mémoire de fin d'études et de la thèse professionnelle*, Ellipses, 2017

KALIKA Michel, MOURICOU Philippe, GARREAU Lionel. *Le mémoire de master : piloter un mémoire, rédiger un rapport, préparer une soutenance*, Dunod, 2018

TAFANELLI Charles. *Savoir problématiser*, Studyrama, 2019

Méthodologie de la recherche documentaire

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE LYON 2. *Chercher, trouver !* [Vidéo en ligne], 2021. URL :

<https://moodle-ouvert.univ-lyon2.fr/mod/page/view.php?id=12290>

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE LYON 2. *Trouver un mémoire ou une thèse*, 2020. URL :

[https://moodle-ouvert.univ-](https://moodle-ouvert.univ-lyon2.fr/pluginfile.php/230930/mod_resource/content/2/MemoireThese.pdf)

[lyon2.fr/pluginfile.php/230930/mod_resource/content/2/MemoireThese.pdf](https://moodle-ouvert.univ-lyon2.fr/pluginfile.php/230930/mod_resource/content/2/MemoireThese.pdf)

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE LYON 2. *Où trouver des œuvres visuelles en ligne, gratuites et librement réutilisables*, 2022. URL :

[https://moodle-ouvert.univ-](https://moodle-ouvert.univ-lyon2.fr/mod/scorm/view.php?id=12293)

[lyon2.fr/mod/scorm/view.php?id=12293](https://moodle-ouvert.univ-lyon2.fr/mod/scorm/view.php?id=12293)

Référencement et présentation des sources

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE LYON 2. *Ma biblio facile avec Zotero* [Vidéo en ligne], 2019. URL :

<https://moodle-ouvert.univ-lyon2.fr/mod/page/view.php?id=12296>

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE LYON 2. *Citer sans plagier* [Vidéo en ligne], 2020. URL :

<https://moodle-ouvert.univ-lyon2.fr/mod/page/view.php?id=12291>

SCD INSA LYON. *Rédaction de la bibliographie*, [s.d.]. URL :

<https://referenciasbibliographiques.insa-lyon.fr/content/redaction-de-bibliographie>

Mise en page du mémoire

DANIEL Johanna, « Adapter un mémoire universitaire et ses annexes à une lecture sur écran », *Hypothèses.org*, 2020. URL : <https://ig.hypotheses.org/2095>

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE LYON 2. *Word, les tutos* [Vidéo en ligne], 2022. URL : https://video.univ-lyon2.fr/channels/#formations_bu-lyon-2

DUFOUR Marie-Louise. *Le Tapuscrit : recommandations pour la présentation de travaux de recherche en sciences sociales*, EHESS, 2013

[S.n.]. *Lexique des règles typographiques en usage à l'imprimerie nationale*, Imprimerie nationale, 2002

Droits d'auteur

BOCHATON Elvire. *Guide de survie juridique pour écrire et publier son livre : 100 questions pour les auteurs et les éditeurs*, Pyramyd éditions, 2020

STÉRIN Anne-Laure. *Guide pratique du droit d'auteur : utiliser en toute légalité textes, photos, films, musiques, Internet et protéger ses créations*, Maxima, 2011

INHA. *Guide pratique pour la recherche et la réutilisation des images d'œuvres d'art*, 2021. URL : https://www.inha.fr/_resources/PDF/2021/2021_LIVRET_GUIDE-PRATIQUE_web_15062021.pdf

MAUREL Lionel. *Contenus numériques : droit d'auteur et licences libres*, 2016. URL : <https://stph.scenari-community.org/ln/da/co/da.html>

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE LYON 2. *Ai-je le droit... de réutiliser des images et des vidéos ?* [Vidéo en ligne], 2021. URL : <https://moodle-ouvert.univ-lyon2.fr/mod/page/view.php?id=12297>

FILY, M.F. *Connaitre et utiliser les licences Creative Commons en 6 points*. CIRAD, 2015. URL : <http://url.cirad.fr/ist/licences-CC>

Données personnelles

CNIL, *L'anonymisation de données personnelles*, 2020. URL : <https://www.cnil.fr/fr/lanonymisation-de-donnees-personnelles>

CNIL, *Recherche scientifique (hors santé). Enjeux et avantages de l'anonymisation et de la pseudonymisation*, 2022. URL : <https://www.cnil.fr/fr/recherche-scientifique-hors-sante/enjeux-avantages-anonymisation-pseudonymisation>

INSHS-CNRS, *Guide pour la recherche : les sciences humaines et sociales et la protection des données à caractère personnel dans le contexte de la science ouverte*, v2, 2021

TYPE DE RESSOURCE	QUE FAIRE SI JE SOUHAITE RÉUTILISER L'ŒUVRE DANS UN DOCUMENT QUI SERA PUBLIÉ EN LIBRE ACCÈS SUR INTERNET	+ D'INFOS
ŒUVRES VISUELLES, CAPTURES D'ÉCRAN		
Photographie	Obtenir l'autorisation de l'auteur si la photographie est protégée. Citer l'auteur et la source. Flouter les données personnelles le cas échéant.	
Photographie d'œuvres d'art (tableau, dessin, sculpture, monument, <i>street art</i> ...)	Obtenir l'autorisation de l'auteur si la photographie est protégée. Obtenir l'autorisation de l'auteur si l'œuvre représentée est protégée (sauf si elle est éligible à une exception au droit d'auteur, + d'infos sur les exceptions). Dans tous les cas, citer les auteurs (photo + œuvre) et la source et flouter les données personnelles le cas échéant.	
Photographie de personnes	Obtenir l'autorisation de l'auteur si la photographie est protégée. Obtenir l'autorisation de la ou des personnes représentées qui sont reconnaissables (sauf si la photo est prise dans le cadre d'un événement public et que la dignité de la personne n'est pas atteinte ou s'il s'agit d'une personnalité publique exerçant ses fonctions). En l'absence de consentement, flouter les données personnelles. Citer l'auteur et la source.	
Photographie de personnes publiques (célébrité, personnalité politique, journaliste télévisuel...)	Obtenir l'autorisation de l'auteur si la photographie est protégée. Obtenir l'autorisation de toutes les personnes représentées qui sont reconnaissables si elles sont représentées dans le cadre de leur vie privée. Pas d'autorisation nécessaire si elles sont représentées dans le cadre de leurs fonctions. Citer l'auteur et la source. Flouter les autres données personnelles éventuellement présentes.	
Photographie d'une manifestation publique, scène de rue	Obtenir l'autorisation de l'auteur si la photographie est protégée. Citer l'auteur et la source. Flouter les données personnelles le cas échéant.	p.18
Photographie de spectacles, de création artistique	Obtenir l'autorisation de l'auteur si la photographie est protégée. Obtenir l'autorisation de l'auteur de l'œuvre représentée (producteur, chorégraphe, etc.). Citer les auteurs (photo + œuvre) et la source. Flouter les données personnelles le cas échéant.	
Photographie ou capture d'écran d'un film	Obtenir l'autorisation du producteur du film. Citer les crédits du film. Flouter les données personnelles le cas échéant. L'auteur et la source de la capture d'écran n'est pas nécessaire car une capture n'est pas considérée comme une œuvre. Préciser malgré tout qu'il s'agit d'une capture d'écran.	
Photographie de plateau de tournage, de répétition théâtrale, de danse...	Obtenir l'autorisation de l'auteur si la photographie est protégée. Obtenir l'autorisation de l'auteur de l'œuvre en cours de représentation. Obtenir l'autorisation de toutes les personnes représentées reconnaissables. Flouter les autres données personnelles éventuellement exposées. Citer les auteurs (photo + œuvre) et la source.	
Capture d'écran de site internet (y compris de réseaux sociaux), d'application ou de logiciel	Obtenir l'autorisation du webmestre. Citer les crédits du site, appli ou logiciel représenté. L'auteur et la source de la capture d'écran n'est pas nécessaire car une capture n'est pas considérée comme une œuvre. Préciser malgré tout qu'il s'agit d'une capture d'écran. Flouter les données personnelles le cas échéant.	

TYPE DE RESSOURCE	QUOI FAIRE SI JE SOUHAITE RÉUTILISER L'ŒUVRE DANS UN DOCUMENT QUI SERA PUBLIÉ EN LIBRE ACCÈS SUR INTERNET	+ D'INFOS
ŒUVRES AUDIOVISUELLES		
Œuvre audiovisuelle (vidéo, jeu vidéo, émission...)	Obtenir l'autorisation de l'auteur si l'œuvre est protégée. Citer l'auteur et la source. Anonymiser les données personnelles le cas échéant.	
Œuvre audio (musique, podcast, émission...)	Obtenir l'autorisation de l'auteur si l'œuvre est protégée. Citer l'auteur et la source. Anonymiser les données personnelles le cas échéant.	
Entretien ou interview filmée d'une ou plusieurs personnes	Obtenir l'autorisation écrite de toutes les personnes concernées par l'échange. En l'absence de consentement, anonymiser les données.	p.21
Entretien ou interview audio d'une ou plusieurs personnes	Obtenir l'autorisation écrite de toutes les personnes concernées par l'échange. En l'absence de consentement, anonymiser les données.	
Citation courte d'un œuvre textuelle	Placer la citation entre guillemets et en retrait si elle est longue. Citer l'auteur et la source.	
Extrait long d'une œuvre textuelle <i>(soit + 3000 caractères ou +600 mots d'un même extrait)</i>	Obtenir l'autorisation de l'auteur (ou éditeur). Placer la citation entre guillemets. Citer l'auteur et la source.	
Transcription d'un entretien, d'une interview	Obtenir l'autorisation de toutes les personnes concernées par l'échange. En l'absence de consentement, anonymiser les données.	p.21
Conversation (mails, forum, commentaires...)	Obtenir l'autorisation de toutes les personnes concernées par l'échange. En l'absence de consentement, anonymiser les données.	
Production d'apprenant	Obtenir l'autorisation de l'apprenant ou de son tuteur s'il est mineur. En l'absence de consentement, anonymiser les données.	
Données RH, stratégiques et organisationnelles	Obtenir l'autorisation de l'entreprise. Anonymiser les données personnelles, sauf si elles sont publiques.	p.12
Données commerciales	Obtenir l'autorisation de l'entreprise. Anonymiser les données personnelles, sauf si elles sont publiques.	
Données industrielles et techniques	Obtenir l'autorisation de l'entreprise. Anonymiser les données personnelles.	
Données économiques et financières	Obtenir l'autorisation de l'entreprise. Anonymiser les données personnelles, sauf si elles sont publiques.	
Données juridiques et judiciaires	Obtenir l'autorisation de l'entreprise. Anonymiser les données personnelles, sauf si elles sont publiques.	

ANNEXES

Annexe 1 : modèle d'autorisation d'utilisation d'une œuvre

Annexe 2 : modèle d'autorisation d'utilisation de l'image d'une personne

Annexe 3 : modèle d'autorisation de retranscription et diffusion d'un entretien

Annexe 4 : modèle d'autorisation d'utilisation de données d'entreprise

Annexe 5 : formulaire de consentement de traitement de données à caractère personnel

AUTORISATION D'UTILISATION D'UNE ŒUVRE

Prénom, NOM, étudiant en master *parcours, mention*, je sollicite votre autorisation pour faire figurer une ou plusieurs œuvres dont vous êtes l'auteur ou l'ayant-droit afin d'illustrer mon mémoire de master 2 *parcours, mention* intitulé *titre du mémoire* dirigé par *nom du directeur*. Soutenu à l'université Lumière Lyon 2, mon travail sera déposé en ligne sur [DUMAS](#)¹², une archive ouverte institutionnelle, par l'intermédiaire du service commun de documentation.

Le mémoire sera donc disponible en texte intégral en libre accès sur internet.

Si ces conditions vous conviennent, je vous prie de bien vouloir compléter la demande d'autorisation ci-jointe :

Je soussigné *Prénom, NOM* autorise *Prénom, NOM* à réutiliser une ou plusieurs œuvres *lister les œuvres concernées* dont je suis l'auteur ou l'ayant-droit dans son mémoire dans le respect des conditions énoncées ci-dessus.

Rétractation

Conformément à la loi Informatique et liberté du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous pourrez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer d'un droit de retrait, sur simple demande par l'envoi d'un courrier *adresse postale de l'auteur* ou d'un mail *adresse mail de l'auteur*.

Résiliation de l'autorisation

L'autorisation sera résiliée sans préavis en cas d'atteinte à mon honneur ou à ma réputation ; de non-respect des conditions et du contexte d'utilisation prévus par ladite autorisation.

Fait à *lieu*

Le *date*

Signature

Signature

¹² <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/>

AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IMAGE

Prénom, NOM, étudiant en master *parcours, mention*, je sollicite votre autorisation pour faire figurer une ou plusieurs photographies sur lesquelles vous ou votre/vos enfants êtes représentés de manière *brute* ou *anonymisée*¹³ afin d'illustrer mon mémoire de master 2 *parcours, mention* intitulé *titre du mémoire* dirigé par *nom du directeur*. Soutenu à l'université Lumière Lyon 2, mon travail sera déposé en ligne sur [DUMAS](#)¹⁴, une archive ouverte institutionnelle, par l'intermédiaire du service commun de documentation.

Le mémoire sera donc disponible en texte intégral en libre accès sur internet.

Si ces conditions vous conviennent, je vous prie de bien vouloir compléter la demande d'autorisation ci-jointe :

Je soussigné *Prénom, NOM* participe de mon plein gré à la captation de mon image ou de celle de mon/mes enfants réalisée le *date* à *lieu* dans le cadre de *événement (facultatif)*. J'autorise la diffusion et la publication des clichés me représentant ou représentant mon ou mes enfants, dans le cadre strictement énoncé ci-dessus.

Rétractation

Conformément à la loi Informatique et liberté du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous pourrez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer d'un droit de retrait, sur simple demande par l'envoi d'un courrier *adresse postale de l'auteur* ou d'un mail *adresse mail de l'auteur*.

Résiliation de l'autorisation

L'autorisation sera résiliée sans préavis en cas d'atteinte à mon honneur ou à ma réputation ; de non-respect des conditions et du contexte d'utilisation prévus par ladite autorisation.

Fait à *lieu*

Le *date*

Signature

Signature

¹³ Si nécessaire, présentez les modalités d'anonymisation des données. Retrouvez sur [cette page](#) la définition et les méthodes d'anonymisation des données fournies par la CNIL.

¹⁴ <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/>

AUTORISATION D'UTILISATION D'UN ENTRETIEN ORAL, AUDIOVISUEL OU ÉCRIT

Prénom, NOM, étudiant en master *parcours, mention*, je sollicite votre autorisation pour exploiter et faire figurer de manière *brute* ou *anonymisée*¹⁵, tout ou une partie de l'entretien que nous avons réalisé afin d'illustrer mon mémoire de master 2 *parcours, mention* intitulé *titre du mémoire* dirigé par *nom du directeur*. Soutenu à l'université Lumière Lyon 2, mon travail sera déposé en ligne sur [DUMAS](#)¹⁶, une archive ouverte institutionnelle, par l'intermédiaire du service commun de documentation. **Le mémoire sera donc disponible en texte intégral en libre accès sur internet.**

Si ces conditions vous conviennent, je vous prie de bien vouloir compléter la demande d'autorisation ci-jointe :

Je soussigné *Prénom, NOM* participe de mon plein gré à un entretien durant lequel je vais échanger sur *préciser le sujet*. J'autorise *Prénom, NOM* à transcrire ou enregistrer l'entretien au moyen de *préciser le support et l'outil utilisé (prise de notes, vidéo, appel en visioconférence, dictaphone...)* réalisé le *date* et à l'utiliser dans son mémoire dans les conditions énoncées ci-dessus.

Rétractation

Conformément à la loi Informatique et liberté du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous pourrez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer d'un droit de retrait, sur simple demande par l'envoi d'un courrier *adresse postale de l'auteur* ou d'un mail *adresse mail de l'auteur*.

Résiliation de l'autorisation

L'autorisation sera résiliée sans préavis en cas d'atteinte à mon honneur ou à ma réputation ; de non-respect des conditions et du contexte d'utilisation prévus par ladite autorisation.

Fait à *lieu*

Le *date*

Signature

Signature

¹⁵ Si nécessaire, présentez les modalités d'anonymisation des données. Retrouvez sur [cette page](#) la définition et les méthodes d'anonymisation des données fournies par la CNIL.

¹⁶ <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/>

AUTORISATION D'UTILISATION DE DONNEES D'ENTREPRISE

Prénom, NOM, étudiant en master *parcours, mention*, je sollicite votre autorisation pour faire figurer des données *brutes* ou *anonymisées*¹⁷ concernant votre entreprise *dénomination sociale* afin d'illustrer mon mémoire de master 2 intitulé *titre du mémoire* dirigé par *nom du directeur*. Soutenu à l'université Lumière Lyon 2, mon travail sera déposé en ligne sur [DUMAS](#)¹⁸, une archive ouverte institutionnelle, par l'intermédiaire du service commun de documentation.

Le mémoire sera donc disponible en texte intégral en libre accès sur internet.

Si ces conditions vous conviennent, je vous prie de bien vouloir compléter la demande d'autorisation ci-jointe :

Je soussigné *Prénom, NOM* autorise *Prénom, NOM* à réutiliser les données suivantes concernant mon entreprise dans son mémoire dans les conditions énoncées ci-dessus :

Lister ici les données qui seront réutilisées (exemple : dénomination sociale, adresse, identité des personnels dirigeants, chiffre d'affaire...).

Rétractation

Conformément à la loi Informatique et liberté du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous pourrez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer d'un droit de retrait, sur simple demande par l'envoi d'un courrier *adresse postale de l'auteur* ou d'un mail *adresse mail de l'auteur*.

Résiliation de l'autorisation

L'autorisation sera résiliée sans préavis en cas d'atteinte à mon honneur ou à ma réputation ; de non-respect des conditions et du contexte d'utilisation prévus par ladite autorisation.

Fait à *lieu*

Le *date*

Signature

Signature

¹⁷ Si nécessaire, présentez les modalités d'anonymisation des données. Retrouvez sur [cette page](#) la définition et les méthodes d'anonymisation des données fournies par la CNIL.

¹⁸ <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/>

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT DE TRAITEMENT DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Ce formulaire est destiné à recueillir votre consentement pour le traitement des données vous concernant, dans le cadre de la rédaction d'un mémoire de master 2 *parcours, mention* intitulé *titre du mémoire* dirigé par *nom du directeur*.

Le traitement a pour objet *préciser les objectifs principaux du projet (finalités)*.

Soutenu à l'université Lumière Lyon 2, mon travail sera déposé en ligne sur **DUMAS**¹⁹, une archive ouverte institutionnelle, par l'intermédiaire du service commun de documentation.

Le mémoire sera donc disponible en texte intégral en libre accès sur internet.

La base légale de ce traitement de données à caractère personnel est la mission d'intérêt public.

Mentions d'informations

Informations sur le sollicitant :

Nom :

Prénom :

Coordonnées :

Informations sur le participant :

Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation ou d'opposition, nous vous invitons, conformément à l'article 11 du RGPD, à nous fournir des informations complémentaires qui permettent de vous identifier.

Nom :

Prénom :

Coordonnées :

¹⁹ <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/>

- Vous allez participer à un entretien durant lequel nous allons échanger sur *préciser le sujet*. Vous allez faire l'objet d'une transcription ou captation au moyen de *préciser le support et l'outil utilisé (prise de notes, vidéo, appel en visioconférence, dictaphone...)*.
- Vous ou votre/vos enfants figurez de manière reconnaissable sur une ou plusieurs photographies.
- Vous ou votre/vos enfants ont réalisé une production dans le cadre de leur apprentissage scolaire.
- Vous avez participé à un échange oral ou écrit sur internet *préciser le nom du site* à propos de *préciser le sujet*, qui a été récupéré au moyen de *préciser le support et l'outil utilisé (capture d'écran, prise de notes, vidéo, dictaphone...)*.

Je vais traiter vos données à caractère personnel au moyen de *préciser l'outil de traitement des données (collecte via réseau social, base de données préexistante, application ou logiciel, questionnaires, etc.)*.

Vous êtes libre de vous retirer ou de cesser votre participation à ce projet à tout moment. Ce retrait n'entraînera aucune conséquence. L'autorisation sera résiliée sans préavis en cas d'atteinte à votre honneur ou à votre réputation, de non-respect des conditions et du contexte d'utilisation prévus par ladite autorisation.

Nature des données

Seules les données strictement nécessaires à la réalisation de ce projet seront collectées et traitées :

Lister les types de données personnelles collectées, données de recherche et données d'organisation de la recherche (contact par exemple).

Les données seront conservées pendant *préciser la ou les durées de conservation des données prévues ou les critères permettant de les déterminer avec suffisamment de précisions.*

Confidentialité des données

Si nécessaire, présenter les modalités d'anonymisation des données.

Par exemple :

- ▶ Votre identité sera dissimulée à l'aide d'un numéro aléatoire pour tous les types d'informations collectées.
- ▶ Votre visage sera flouté sur chaque photographie où vous figurez.
- ▶ Votre voix sera trafiquée à l'aide d'un outil spécifique, afin de la rendre méconnaissable.
- ▶ Seul le responsable de projet détient la table de correspondance qui permet de faire le lien entre votre identité et le numéro aléatoire attribué dans les différents fichiers.
- ▶ La table de correspondance est stockée sur un dispositif technique distinct des données de recherche. La table de correspondance est cryptée et n'est lisible que par le responsable de la recherche.
- ▶ Toutes les données permettant de vous identifier directement seront supprimées. Les données non-nominatives font l'objet de mesures de protection minimisant les risques sur votre vie privée.
- ▶ Si procédure d'anonymisation à terme: les données seront anonymisées au bout de *préciser le délai avant anonymisation*. Il ne sera plus possible de vous reconnaître via les données directement et indirectement identifiantes par l'utilisation de mesures de minimisation.

Destinataires des données

- Toutes les données seront conservées en France.
- Les données recueillies seront transférées / conservées par un des partenaires du projet dans un pays de l'Union Européenne, ce pays est soumis aux mêmes règles de protection de la vie privée que la France. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : *destinataires des données nominatives, destinataires des données pseudonymisées le cas échéant.*
- Les données recueillies seront transférées / conservées par un des partenaires du

projet dans un pays hors Union Européenne *nom du pays* aux fins de *décrire les objectifs de ce transfert (étude avec partenaire extra européen, reviewing...)*. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : *destinataires des données nominatives, destinataires des données pseudonymisées le cas échéant.*

Transfert des données

- Aucun transfert des données ne sera réalisé
- Le transfert est fondé sur des clauses contractuelles type de la Commission européennes ou encadré par des clauses contractuelles spécifiques, un code de conduite, une certification...etc. approuvés. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : *destinataires des données nominatives, destinataires des données pseudonymisées le cas échéant.*
- En l'absence des éléments contractuels, le transfert, pour être légal, doit être réalisé sur la base du consentement des personnes.
J'autorise le transfert de mes données à caractère personnel dans un pays hors Union européenne: OUI NON

Sécurité

Afin de garantir la confidentialité de vos données et éviter leur divulgation, les dispositifs suivants ont été mis en place :

- Seules les personnes suivantes *préciser les personnes habilitées* sont autorisées à accéder aux données.
- Les mesures de sécurité, tant physique que logique, suivantes sont prises *décrire les mesures de sécurité²⁰*.

²⁰ Par exemple : copies de sauvegarde, installation de logiciel antivirus, changement fréquent des mots de passe alphanumériques d'un minimum de 8 caractères, chiffrement des ordinateurs, chiffrement des fichiers, conservation des dispositifs de stockage dans des lieux sécurisés, etc.

Diffusion

Les résultats de la recherche qui implique l'utilisation de vos données personnelles seront diffusés sous la forme d'un mémoire accessible en libre accès sur internet via **DUMAS**²¹, une archive ouverte institutionnelle. Le mémoire sera déposé en ligne par le service commun de documentation de l'Université Lumière Lyon 2 (memelec@univ-lyon2.fr).

En dehors des informations mentionnées dans ce formulaire, aucune donnée à caractère personnel directement ou indirectement identifiante vous concernant ne sera diffusée.

Droit

Vous pouvez poser des questions au sujet de ce projet à tout moment en communiquant avec le responsable du projet par courrier électronique *préciser l'adresse*. En l'absence de procédure d'anonymisation, vous pouvez accéder et obtenir une copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Si vos données directement identifiantes ne sont plus traitées, nous vous inviterons, conformément à l'article 11 du RGPD, à nous fournir des informations complémentaires qui permettent de vous identifier.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à *indiquer les coordonnées du service ou de la personne chargée du droit d'accès - adresses postales ou électroniques*. Vous pouvez contacter également le Délégué à la Protection des Données de l'Université Lumière Lyon 2 par mail dpo@univ-lyon2.fr. Après nous avoir contactés, si vous estimez que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation en ligne auprès de la CNIL ou par courrier postal.

²¹ <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/>

Consentement

En signant le formulaire de consentement, vous certifiez :

- Que vous avez lu et compris les renseignements communiqués dans la notice d'information,
- Qu'on a répondu à vos questions de façon satisfaisante,
- Qu'on vous a informé que vous étiez libre d'annuler votre consentement ou de vous retirer de cette recherche en tout temps, sans préjudice.

Sollicitant

Fait à:

Le:

Signature

Participant

Fait à:

Le:

Signature

RÉDACTION

Mélanie Castro
Guillaume Tuloup
Nathalie Varrault
Yvette Maisonnas
Christelle Caillet

RELECTURE

Laëtitia Le Couédic
Mathilde Peltier
Mariana Maire
Emilie Payen
Sandra Aubry
Claire Anger

POUR CITER CE DOCUMENT :

Guide juridique pour publier son mémoire en ligne,
Bibliothèques universitaires Lyon 2, 2023.

URL : <https://eqrco.de/a/hCVWIO>

